



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

**22<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 30 septembre 2013, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Ashe ..... (Antigua-et-Barbuda)

*En l'absence du Président, M<sup>me</sup> Mesquita Borges (Timor-Leste), Vice-Présidente, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**La Présidente par intérim (parle en anglais) :**  
Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Hongrie, S. E. M. János Martonyi.

**M. Martonyi (Hongrie) (parle en anglais) :**  
L'élaboration de la stratégie de développement pour l'après-2015 fait partie des programmes d'action multilatéraux à long terme les plus importants du moment. La tâche est complexe, mais la mission – à savoir faire en sorte que notre développement commun soit durable – doit être claire. Il ne s'agit pas uniquement de protéger l'environnement. La mission est de veiller à ce que nos sociétés, nos économies, notre environnement et nos partenariats profitent à nous tous, ainsi qu'aux générations futures.

En 2030, la population mondiale atteindra 9 milliards de personnes, dont 65 % vivront dans des villes. Ces sociétés de consommation auront des besoins de plus en plus croissants, qu'il faudra satisfaire au moyen de ressources naturelles qui elles ne

le sont pas, voire diminuent. La société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux influent plus que jamais sur nos valeurs et nos décisions. En ce qui concerne les changements climatiques, nous sommes engagés dans une course contre la montre. Nos perceptions du progrès, de l'équité, des inégalités, de la prospérité et de la gestion des ressources sont en train d'évoluer à l'heure même où nous parlons. Le programme de développement pour l'après-2015 doit refléter cette évolution.

Nous sommes face à un tournant de notre histoire et de l'état de la planète Terre, et seule un profond changement des mentalités permettra à l'humanité de réussir sa transition vers un modèle de développement durable au niveau mondial. Nous devons accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Néanmoins, nous savons que d'ici à 2015, nous ne pourrions certainement pas atteindre toutes les cibles fixées en 2000. Par conséquent, la prochaine étape importante sera de définir un programme commun qui nous permettra de terminer le travail inachevé et de faire en sorte que les résultats soient durables en dépit des lourds défis auxquels l'humanité est confrontée.

Notre objectif doit être d'éliminer l'extrême pauvreté en une génération. Le passage à un modèle de développement durable est onéreux, mais nous risquerions de payer un prix incroyablement plus élevé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-48954(F)



Document adapté

Merci de recycler



si nous laissons passer cette chance. Nous devons apprendre des erreurs du passé et trouver de meilleures solutions. Nous avons tous besoin de croissance économique. Nous avons tous besoin de justice, de respect des droits de l'homme, d'égalité entre les sexes, de dignité, de bonne gouvernance et de plans nationaux de développement donnant des résultats. Nous méritons tous de vivre à l'abri du besoin et de la peur des conflits dévastateurs. Notre objectif ne doit pas être un jeu à somme nulle, mais un jeu dans lequel tout le monde est gagnant. Nous sommes tous dans le même bateau; par conséquent, nous devons aussi être conscients de notre responsabilité partagée.

Les décisions que nous prenons aujourd'hui devront également être pertinentes dans 15 ans. En 2030, quand nos successeurs examineront le programme que nous sommes sur le point de définir, ils devront pouvoir reconnaître la pertinence des buts, des priorités et des objectifs que nous avons fixés collectivement. Ils devront être convaincus que notre action a eu les effets escomptés et a rendu le monde meilleur. Je remercie les États Membres de la confiance qu'ils ont placée dans mon pays en lui confiant la charge de coprésider le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Nous ferons de notre mieux pour que le processus de négociation aboutisse à une formule consensuelle, tournée vers l'avenir et avantageuse pour tous.

La Hongrie attache la plus haute importance à la question de l'eau et de l'assainissement. À notre avis, cette question doit être abordée de façon intégrée afin de parvenir à un développement social fondé sur les droits de l'homme, à la prospérité et à l'équilibre écologique. L'eau est une source de vie, de santé et de prospérité et le symbole de notre avenir commun. Toutefois, l'eau peut être aussi une source de risque.

Afin de faire le point sur les progrès réalisés dans le domaine de l'eau au niveau international, la Hongrie a décidé d'organiser le Sommet de l'eau de Budapest, qui se tiendra dans notre capitale du 8 au 11 octobre. La Hongrie est un pays en aval et environ 95% de l'ensemble de nos eaux fluviales ont leur source à l'étranger. Nous avons accumulé un savoir-faire précieux en ce qui concerne la lutte contre les inondations, l'eau potable, le traitement des eaux usées et l'irrigation, pour ne citer que quelques exemples. Un forum scientifique, un forum des jeunes, un forum de la société civile, un forum des chefs d'entreprise, une exposition et une table ronde sur la philanthropie seront organisés en marge

de ce sommet. Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir à cette conférence le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et les organismes des Nations Unies qui travaillent dans le domaine de l'eau, ainsi que d'autres dirigeants nationaux et internationaux. Plus de 100 pays et institutions internationales ont confirmé leur présence à Budapest. Le Sommet adoptera la Déclaration de Budapest et nous espérons que ce document de synthèse contribuera grandement à faciliter les débats et les négociations sur les objectifs de développement durable.

La situation tragique qui règne dans diverses parties du monde est la preuve incontestable que la démocratie, la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Il convient d'intégrer des politiques intersectorielles qui tiennent compte de ces liens dans les travaux des divers organes et instances des Nations Unies.

La Hongrie se félicite des mesures prises par le système des Nations Unies pour intégrer la problématique des droits de l'homme dans ses activités. De même, elle appuie les initiatives et les contributions nationales en faveur de la protection des droits de l'homme. La Hongrie demeure résolument attachée à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est dans cet esprit que le Ministère hongrois des affaires étrangères a décidé d'organiser chaque année un forum des droits de l'homme à Budapest, dont le but est d'appliquer une philosophie de l'interdépendance à l'examen des défis actuels en matière des droits de l'homme. Le prochain forum est prévu pour novembre et portera, entre autres choses, sur les liens entre les droits de l'homme et le développement durable.

La Hongrie est attachée aux efforts visant le désarmement et la non-prolifération, qui sont cruciaux pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Nous exhortons tous les pays à ratifier la Convention sur les armes chimiques. Nous appuyons également la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, comme prévu par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Ce fut un grand honneur pour mon pays de présider la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire organisée par l'Agence internationale de l'énergie atomique en juillet. Nous espérons sincèrement que les résultats de cette conférence contribueront à l'édification d'un monde plus sûr.

En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), je suis convaincu que son entrée en vigueur permettra de renforcer considérablement la paix et la sécurité mondiales. Ce n'est que grâce à l'entrée en vigueur de ce traité que les essais nucléaires seront enfin relégués aux livres d'histoire. Par conséquent, nous devons tous intensifier nos efforts à cet égard. Le Ministre indonésien des affaires étrangères, M. Marty Natalegawa, et moi-même, en notre qualité de coordonnateurs de la mise en œuvre de l'article XIV, mettront tout en œuvre pour nous rapprocher de cet objectif. Je me réjouis à la perspective de notre collaboration en tant que co-coordonnateurs des activités relatives au TICE pour la période 2013-2015 en vue d'accélérer le processus de ratification.

L'emploi d'armes chimiques en Syrie constitue un crime contre l'humanité. La communauté internationale a finalement pris des mesures pour prévenir des attaques similaires. Nous demandons que les auteurs de tous les crimes de guerre soient traduits en justice. Sans justice, il n'y a pas de réconciliation. Sans possibilité de réconciliation, il n'y a pas de règlement durable. Nous nous félicitons de l'accord conclu entre les États-Unis d'Amérique et la Russie sur le Cadre de référence pour l'élimination des armes chimiques syriennes, ainsi que des résolutions y afférentes adoptées par le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Conseil de sécurité. Nous espérons vivement que cet accord sera mis en œuvre intégralement, en temps voulu et dans la transparence, sous la supervision attentive de la communauté internationale.

La Hongrie est prête à dépêcher des spécialistes des armes chimiques et biologiques sur le terrain pour faciliter ces efforts internationaux. Nous exhortons les autorités syriennes à assumer pleinement leurs responsabilités et à veiller à ce que leurs armes soient entreposées en toute sécurité jusqu'à leur inspection et leur destruction, afin qu'elles ne tombent pas entre les mains d'un autre État ou d'acteurs non étatiques. La Syrie doit honorer ses engagements et garantir notamment un accès sans entrave aux inspecteurs internationaux.

Nous espérons que ces faits nouveaux nous permettront de nous rapprocher d'un règlement politique durable et pérenne, qui doit rester l'axe principal de nos efforts pour régler la crise en Syrie. Le nombre de vies sacrifiées s'élève déjà largement à plus de 100 000, et quelque 5 millions de personnes ont été déplacées dans ce conflit. Le plus déplorable est qu'il aura fallu la terrible

attaque à l'arme chimique, fin août, pour que le Conseil de sécurité soit enfin prêt à s'acquitter de ses devoirs et à prendre des mesures. J'exhorte tous les partenaires de la communauté internationale à profiter de cet élan et à redynamiser le processus qui doit conduire à la conférence internationale de paix « Genève II » sur la Syrie, attendue depuis trop longtemps.

Enfin, mais c'est tout aussi important, mon pays est choqué par la déferlante d'attaques terroristes qui a frappé des civils dans le centre commercial Westgate au Kenya, des étudiants au Nigéria, et des communautés chrétiennes, musulmanes et autres au Pakistan, en Iraq, en Afghanistan et ailleurs. Nous condamnons toutes ces attaques dans les termes les plus vifs. Toutes nos pensées et notre compassion vont à ces victimes innocentes.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État chargé des affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger de la République de Guinée, S. E. M. François Louceny Fall.

**M. Fall** (Guinée) : C'est avec une fierté légitime que je m'adresse à l'Assemblée générale des Nations Unies, symbole de la détermination des peuples à mettre en commun leurs potentialités pour forger un monde meilleur, où la paix, la sécurité, la prospérité et la solidarité permettront à l'humanité de faire face aux multiples défis qui l'interpellent.

Ma fierté est d'autant plus grande que mon pays, dans un sursaut national, vient de franchir une étape importante de son histoire, en parachevant le processus de transition politique, avec la tenue des élections législatives le 28 septembre 2013. La Guinée s'ancre ainsi dans le creuset des nations démocratiques, respectueuses des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle a su le faire grâce à l'accompagnement de nos partenaires dont l'action a été le catalyseur d'un dialogue fécond entre les acteurs de la vie politique guinéenne. Ces élections ouvrent certainement la voie à l'immense chantier de développement mis en place par le Gouvernement pour qu'enfin les populations guinéennes jouissent pleinement de leur riche potentiel.

Pourrais-je alors trouver meilleure occasion que cette tribune pour traduire les sentiments de gratitude du peuple et du Gouvernement guinéens envers la communauté internationale, et renouveler l'attachement de mon pays aux principes et objectifs de notre organisation commune, l'Organisation des Nations Unies.

Qu'il me soit permis de rendre un vibrant hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dont le dévouement et, surtout, la compétence ont favorisé le raffermissement du rôle central de l'ONU dans la gestion des crises et l'amélioration des conditions d'existence de nos populations.

J'ai la ferme conviction que le nouveau Président de l'Assemblée générale, M. John William Ashe, saura mieux que quiconque, lui qui vient du Sud, comprendre l'enjeu du thème de la présente session. Je voudrais l'assurer de la pleine coopération de ma délégation dans l'accomplissement de sa noble mission. Que son prédécesseur, M. Vuk Jeremić, trouve ici l'expression de notre haute appréciation de l'effort qu'il a su déployer pour permettre à l'Organisation de maintenir le bon cap.

La paix et la sécurité internationales demeurent au centre de nos préoccupations. Elles doivent mobiliser toute notre attention. Certes, des conflits ont été maîtrisés. Des pays comme la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire et le Burundi ont ainsi tourné la page de la guerre pour se consacrer à la consolidation de la paix, garante de la reconstruction nationale et du développement durable. La communauté internationale a le devoir de les soutenir et de les accompagner.

Dans cette foulée, je voudrais en particulier évoquer le cas du Mali qui sort, par la grande porte, d'une période de soubresauts. Le passé récent qu'a connu ce pays frère nous rappelle, hélas, la vulnérabilité de nos États face au terrorisme et à l'extrémisme, ainsi que la fragilité de nos institutions. La communauté internationale, dans un élan unanime, s'est mobilisée pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, et y restaurer l'autorité de l'État et la légalité constitutionnelle.

Le climat apaisé qui a caractérisé l'élection présidentielle au Mali augure certainement d'une ère nouvelle, porteuse de prospérité. Le Mali a un besoin urgent d'assistance pour consolider la paix, réconcilier les Maliens et reconstruire le pays. Il a besoin d'assistance pour renforcer sa sécurité, indissociable de celle de la région sahélo-sahélienne. Le terrorisme, ne le perdons pas de vue, est aux aguets. Nous devons le combattre et le vaincre. Il y va de la stabilité et de la sécurité internationales.

La Guinée, pour sa part, ne faillira pas à son devoir de solidarité envers le Mali. Sa présence au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali témoigne

de cet engagement en faveur de la stabilisation de la sous-région. C'est pourquoi le Gouvernement guinéen réitère sa détermination à œuvrer au rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, sur la base des recommandations de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union africaine, du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau, de la Communauté des pays de langue portugaise, de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies.

L'Union du fleuve Mano, maillon essentiel de la consolidation de la paix dans la sous-région ouest-africaine, mérite toute notre attention. La communauté internationale, notamment l'ONU et la CEDEAO ont le devoir de soutenir cette organisation dans son approche globale visant à relever les défis sécuritaires et socioéconomiques.

Nous saluons la détermination de la Commission de consolidation de la paix à accompagner la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée dans leurs efforts de réforme des secteurs de sécurité et de défense, tout en favorisant l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes, sur fond de réconciliation nationale.

S'agissant de la région des Grands Lacs, nous exhortons les parties à renoncer à la violence et à s'engager résolument dans la voie de la pacification de la région, dans le respect de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération la République démocratique du Congo et la région, signé le 24 février. C'est le lieu de rendre hommage au médiateur, le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou Nguesso, pour ses efforts en faveur de l'instauration d'une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

En République centrafricaine, des mesures urgentes doivent être prises pour éviter l'effondrement de l'État et éloigner le spectre de l'instabilité chronique qui menace le pays. Nous exhortons le Soudan et le Soudan du Sud à poursuivre le dialogue en vue de régler les questions pendantes, notamment le statut de la province d'Abyei, et de favoriser la reprise de la coopération bilatérale.

Face à l'aggravation de la situation en Syrie, la communauté internationale doit davantage s'impliquer pour mettre fin à l'engrenage de la violence et à la destruction massive des vies et des biens. La Guinée condamne l'utilisation des armes chimiques, qui est contraire aux normes internationales établies et à la

dignité humaine. Des actions vigoureuses doivent être entreprises pour la destruction de l'arsenal chimique en Syrie, conformément à l'initiative russo-américaine et à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. De même, le dispositif juridique interdisant la fabrication, le stockage et l'emploi des armes chimiques, doit être renforcé.

Nous ne saurions passer sous silence la question du Sahara occidental, où nous appelons les parties prenantes à tout mettre en œuvre en vue de parvenir à une solution politique. Notre solidarité envers Cuba reste effective pour la levée de l'embargo injustement imposé à son peuple.

Qu'il me soit permis de m'appesantir sur un sujet de préoccupation majeure qui focalise l'attention de la communauté internationale. Je veux parler du dossier palestinien. En effet, malgré les multiples injonctions de la communauté internationale, le peuple palestinien continue de subir le martyre. Les violences, l'arbitraire, la colonisation des terres et l'expropriation continuent d'être le quotidien des populations. La République de Guinée réitère son soutien indéfectible à la cause palestinienne, avec la conviction que la paix et la stabilité du Moyen-Orient passent nécessairement par l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Feuille de route du Quatuor, qui prévoient la création d'un État palestinien indépendant, souverain et viable, vivant côte à côte et en paix avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Nous formons l'espoir que les négociations en cours permettront au peuple palestinien de jouir, enfin, de ses droits inaliénables.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies n'a ménagé aucun effort pour promouvoir la paix, la sécurité et la coopération internationales, en vue d'assurer le développement harmonieux de l'humanité. Dans ce cadre, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont suscité un réel espoir pour les pays en développement. Les progrès indéniables enregistrés çà et là dans maints domaines, notamment la croissance, la scolarisation, l'égalité des sexes et la santé maternelle et infantile, ont largement contribué à faire reculer les frontières de la pauvreté. Toutefois, des défis importants restent à relever.

Au moment où la communauté internationale s'investit pour la mise en place d'un programme de développement pour l'après-2015, force est de reconnaître que les résultats atteints par les OMD sont en deçà de nos espérances. L'éradication de l'extrême

pauvreté reste tributaire du renforcement du socle du développement humain, de la promotion d'une économie compétitive, respectueuse de l'environnement, moteur d'une croissance pour tous et créatrice d'emplois décents. Elle suppose également la mise en place d'une gouvernance favorable au développement durable, dans un contexte de paix et de sécurité.

Dans cette quête, l'accent sera mis sur le contrôle et la transparence de la gestion de nos richesses naturelles. Sceller le pacte d'un nouveau partenariat mondial sur la base d'une solidarité raffermie et d'une responsabilité partagée, telle doit être notre nouvelle vision. Il s'agira, dans la reformulation du programme de développement pour l'après-2015, de prendre en compte les synergies pouvant découler de la complémentarité entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable. Il s'agira également de mettre un accent particulier sur la coopération Sud-Sud et triangulaire, et de promouvoir les financements innovants afin de combler le déficit de l'aide publique au développement.

Dans cette volonté unanime de lutter contre la marginalisation, ma délégation reste convaincue que l'Afrique qui se bat pour la maîtrise de son destin, sera entendue. La détermination des chefs d'État du continent d'adopter une position africaine commune et la création d'un comité de haut niveau chargé de forger des alliances régionales et intercontinentales autour du programme de développement pour l'après-2015 s'inscrivent dans cette dynamique de construction d'un monde meilleur, exempt de conflits, débarrassé de la pauvreté et de ses corollaires.

Mon pays a toujours cru aux valeurs du multilatéralisme, seul garant de la paix, de la sécurité internationale et du développement solidaire. L'Organisation des Nations unies demeure le cadre irremplaçable de concertation et de gestion des affaires mondiales. La Guinée, comme par le passé, continuera d'apporter sa contribution à ce combat exaltant pour assurer à l'humanité un avenir meilleur. C'est pourquoi elle fait siennes les préoccupations de la communauté internationale, qui nous invite à préparer le terrain pour l'après-2015.

À nous, dirigeants, de tracer les contours de ce nouveau partenariat mondial. Il est temps de tirer les leçons de nos échecs et des écueils, pour mettre en place un cadre de dialogue fécond, où tous les acteurs du développement participeront, dans le respect mutuel et la responsabilité collective, à l'émergence d'une société

internationale plus juste, plus équitable et plus solidaire. La nécessité d'une nouvelle architecture internationale s'impose. Le monde se porterait mieux, en effet, si toutes les nations, grandes ou petites, fortes ou faibles, jouaient effectivement le rôle qui leur est dévolu dans l'épanouissement général de l'humanité.

La République de Guinée n'aura de cesse de réclamer la refonte du système des Nations Unies pour l'adapter aux exigences du moment. C'est une question d'équité, c'est une question de justice. Notre volonté est inébranlable et la démarche irréversible, tant sont profondes les aspirations des peuples épris de paix, de liberté et de progrès. Il est grand temps d'écouter la voix des sans-voix. Je dirai la voix des plus démunis et des plus vulnérables. Nul ne doit souffrir de la hantise de la faim, de la peur de la maladie et du spectre de l'ignorance. Notre devoir est de léguer aux générations futures un environnement propice au développement durable. Ensemble, sauvons l'humanité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République des Philippines, S. E. M. Albert del Rosario.

**M. Del Rosario** (Philippines) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement philippin, j'adresse mes sincères félicitations au Président pour son élection. Je lui souhaite plein succès et l'assure de l'appui indéfectible de mon pays au cours de sa présidence.

Le thème qui a été retenu pour la présente session est tout à fait d'actualité et pertinent. Il nous faut commencer à préparer le terrain pour le nouveau programme de développement qui doit succéder aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il reste à peine deux ans avant l'échéance fixée pour les OMD et un volume considérable de travail nous attend encore. Par exemple, les crises économique et financière mondiales ont souligné la nécessité d'entreprendre des réformes afin de renforcer la cohérence systémique; le système commercial multilatéral est resté figé dans le temps et la persistance d'un modèle de développement dépassé donne lieu à l'imposition de politiques et de conditions qui sont contraires aux intérêts de nombreux pays en développement.

Puisque nous préparons le terrain pour le cadre de l'après-2015, réaffirmons la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies, qui est d'offrir à tous la possibilité de vivre dans un monde sûr, digne et en progrès. Ce but est consacré par la Constitution

philippine et est au coeur du contrat social que le Président Benigno Aquino III a passé avec le peuple philippin. Sous la conduite du Président Aquino, mon pays s'est engagé dans le droit chemin – ou, comme on dit en philippin, « *daang matuwid* », résolu à œuvrer en faveur d'une croissance pour tous, à lutter contre la corruption, à promouvoir la transparence et la responsabilité, à renforcer la compétitivité dans tous les domaines, à mieux utiliser les ressources, à réaliser une paix juste et durable et à défendre l'état de droit.

L'Administration Aquino soutient fermement que la bonne gouvernance c'est la bonne santé économique. Résultat, les Philippines sont en train de recueillir les premiers fruits de leur travail acharné. Au cours des quatre derniers trimestres, l'économie philippine a enregistré une croissance sans précédent de plus de 7%. Il s'ensuit que les Philippines ont été créditées de trois notes favorables aux investissements par les agences de notation et sont maintenant considérées comme un moteur de croissance dans la région.

Ces brillants résultats sont naturellement bien accueillis par mon gouvernement, mais nous ne nous faisons pas d'illusion et nous savons que ces indicateurs, seuls, ne sont pas synonymes de succès. Ces 13 dernières années, les OMD ont été intégrés dans les plans de développement des Philippines, y compris celui pour la période 2011-2016. Mais le travail ne s'arrête pas là et le défi que nous devons maintenant relever est clair : comment faire en sorte que la croissance soit une croissance pour tous, une croissance qui résiste aux chocs et une croissance qui s'inscrit dans la durée. Tandis que nous poursuivons la route qui doit nous mener précisément à ce type de croissance, mon gouvernement est guidé par les importants enseignements suivants, tirés de notre expérience en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Premièrement, il faut des arrangements institutionnels solides. Pour les Philippines, cela signifie que le plus haut niveau d'appui politique est accordé à la réalisation des OMD, mobilisant toutes les branches du Gouvernement et les autres acteurs clefs.

Deuxièmement, les politiques, programmes et projets spécifiques doivent être en adéquation avec les objectifs de développement nationaux. Nos efforts pour réaliser les OMD incluent des programmes de protection sociale innovants qui comprennent des transferts monétaires conditionnels, un accès universel aux soins de santé, la fourniture globale et intégrée de services sociaux, un programme d'enseignement

primaire et secondaire de base et un programme de fonds communautaires.

Troisièmement, il faut fortement encourager et appuyer la participation active des différentes parties prenantes – à savoir le secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales, le public et les partenaires internationaux de développement. On garantit ainsi que les politiques et les programmes sont bien adaptés et destinés à tous.

Quatrièmement, il faut que les autorités locales soient dotées de moyens. Au-delà de la fourniture des services sociaux de base, il faut renforcer leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes, en étant guidées par les principes de transparence et de responsabilité.

Cinquièmement, il faut renforcer les moyens permettant de générer des données exactes et pertinentes en temps voulu aux niveaux national et local.

Sixièmement, la réduction des risques de catastrophe doit être généralisée afin de permettre aux populations de mieux amortir le choc des catastrophes causées par l'homme comme des catastrophes naturelles. Renforcer les capacités des acteurs nationaux et locaux en vue de réduire la vulnérabilité des populations et d'en augmenter la capacité d'adaptation physique et économique doit être un objectif clef en matière de développement.

Ces éléments importants permettront d'enrichir le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement des Philippines pour la période 2012-2018. Sous le thème global « Favoriser un développement sans laissés pour compte, durable et capable d'adaptation », ce Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement vise à aligner pleinement les travaux de l'ONU sur le Plan de développement des Philippines pour 2011-2016.

Mon gouvernement participe activement aux délibérations internationales sur le développement durable et à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Les Philippines font partie des 66 pays qui ont été choisis par l'ONU pour mener des consultations ouvertes à tous et transparentes avec un large éventail de parties prenantes en vue d'ouvrir des perspectives sur l'aspect que devrait revêtir le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Nous nous sommes attelés à cette tâche avec sérieux en entamant des consultations avec plus de 500 parties prenantes représentant le Gouvernement,

la société civile, le monde de l'entreprise et le monde universitaire.

Nos consultations nationales sur le programme de développement pour l'après-2015 ont permis de définir l'ossature du nouveau cadre, mais aussi les thématiques de développement jugées les plus pertinentes pour les Philippines. Cette ossature, qui consiste en quatre principes, cinq thématiques et divers moteurs de développement, a été présentée par les Philippines au système des Nations Unies à titre de contribution aux délibérations en cours.

Nul besoin d'aller plus loin que la Charte des Nations Unies pour trouver l'ossature du programme de développement pour l'après-2015. Pour que ce programme soit pertinent et réactif, il doit s'ancrer sur quatre principes fondamentaux : les droits de l'homme; l'égalité, l'équité, l'autonomisation de la population, la cohésion sociale et la justice; une gouvernance responsable; et un développement ouvert à tous.

Mon pays a identifié cinq axes dont nous estimons qu'ils nous permettront de faire face à nos propres problèmes de développement. Ces axes représentent les domaines dans lesquels des progrès sont particulièrement nécessaires si l'on veut bâtir une société respectueuse des droits, équitable et viable. Ces axes sont la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale; la protection de l'environnement, les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe; une gouvernance responsable, réactive et participative un ordre juste et stable fondé sur la légalité internationale; et la paix et la sécurité.

Mon gouvernement formulera et appliquera des politiques définies en fonction de ces axes. Ces politiques seront dûment intégrées au programme de développement national, et l'état d'avancement de leur mise en œuvre sera régulièrement évalué. Sur le plan mondial, les Philippines proposent que la durée du programme de développement pour l'après-2015 soit de 10 ans et qu'un bilan d'ensemble soit entrepris d'ici 2020. Les réformes doivent être concentrées sur la première partie de cette période afin de préparer la voie à des avancées de fond d'ici 2020.

Je voudrais maintenant développer certains aspects des principes et thématiques présentés par les Philippines. Les Philippines continuent d'aspirer à un système économique mondial mettant le développement au cœur de ses priorités et agissant en faveur de la démocratie au niveau de la prise des décisions

économiques sur le plan international. En fin de compte, il nous incombe de réfléchir à une réforme de l'ensemble du système économique mondial alors même que nous élaborons un programme de développement solide et durable.

Pour réussir une réforme véritable, ce qu'il nous faut, maintenant, c'est une forte mobilisation politique de chacun d'entre nous. Les gouvernements doivent voir au-delà de leurs divergences politiques et accepter de travailler ensemble pour créer des règles mondiales équitables. C'est la raison pour laquelle les Philippines appuient résolument les objectifs du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Le programme de développement pour l'après-2015 doit aborder directement la question des migrations. C'est une question transversale qui relève à la fois de notre action de promotion des droits de l'homme, de réduction de la pauvreté et de promotion du développement durable. Les Philippines, pour leur part, continueront de plaider pour la protection des droits des migrants, indépendamment de leur statut; la reconnaissance de la contribution qu'apportent les migrants au développement dans les pays d'origine et de destination; et la création de programmes d'appui aux familles, en particulier les enfants restés en arrière.

Notre expérience nationale dans ce domaine représentera la contribution de mon gouvernement au débat organisé dans le cadre du prochain Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement dans le courant de la semaine. En outre, nous espérons aborder dans le cadre de ce débat la question du sort des migrants se trouvant dans des zones de conflit, situation à laquelle mon gouvernement a été confronté ces dernières années, puisqu'à plusieurs reprises, nous avons dû rapatrier des travailleurs philippins pour les soustraire au danger.

Notre expérience s'est avérée instructive et enrichissante, car elle nous a ouvert de nouvelles perspectives de coopération avec nos partenaires bilatéraux, mais aussi avec l'ONU, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organisations internationales. Mon gouvernement souhaite axer les délibérations internationales sur le sort de ces migrants en vue de mettre en place des cadres originaux au sein desquels puissent coopérer les États – qu'ils soient pays d'origine, de transit ou de destination – pour œuvrer plus efficacement au règlement de cette question complexe.

Les Philippines espèrent que le Dialogue de haut niveau permettra de réaffirmer que les migrations sont un élément indispensable du programme mondial de développement durable. Les migrations influent sur la croissance socioéconomique de chaque pays concerné, sur son capital humain et sur sa participation aux affaires mondiales. Gérer les migrations par des politiques défendant la dignité de la personne doit donc être une priorité du programme de développement de tous les pays et du monde entier.

Le développement durable exige un climat propice de paix, de sécurité et de primauté du droit. C'est à cette fin que la méthode adoptée par mon gouvernement en matière de gestion des conflits à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières se fonde sur le droit international et que nous mettons à profit les divers moyens existants de règlement pacifique des différends, notamment la médiation et l'arbitrage, conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

Comme le déclare l'Assemblée générale dans sa résolution 37/10 sur le règlement pacifique des différends internationaux, également connue sous le nom de Déclaration de Manille de 1982, le recours à un règlement judiciaire des différends juridiques ne devrait pas être considéré comme un acte d'inimitié entre États. Au contraire, c'est une initiative qui permet de clarifier la situation, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Dans ce sens, mon pays réaffirme son appui indéfectible à la Cour internationale de Justice et aux nombreux tribunaux spéciaux, tels que les mécanismes de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce et de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Par ailleurs, les Philippines poursuivent inlassablement le processus de paix dans le sud du pays. La signature de l'accord-cadre sur le Bangsamoro marque une nouvelle étape. Nous demeurons déterminés à réaliser une paix juste et durable qui bénéficie à l'ensemble de la population.

En outre, conformément aux principes de la primauté du droit et du règlement pacifique des différends, les Philippines, en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques et fervent partisan du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, se félicitent également de l'adhésion de la Syrie au Traité. Les Philippines espèrent que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques apportera efficacement son concours



à l'élimination par le Gouvernement syrien de ses stocks d'armes chimiques.

L'engagement du Gouvernement philippin en faveur de la paix est sans concession, à preuve, sa participation constante à des missions de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) dans le Golan occupé où, malgré les dangers, nos soldats de la paix ont tenu bon. Le courage dont ils ont fait preuve en restant et en maintenant leur position au moment le plus décisif a permis à la FNUOD de continuer de s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité.

*Le Président assume la présidence.*

Le programme de développement pour l'après-2015 exige également que les gouvernements luttent contre les effets destructeurs des changements climatiques et des catastrophes naturelles. Les Philippines sont au nombre des pays les plus exposés aux risques de typhons, de séismes, d'éruptions volcaniques et de tsunamis. S'agissant de la gestion des catastrophes, mon gouvernement a institué un modèle de regroupement qui mobilise les instances gouvernementales et non gouvernementales depuis l'échelon local jusqu'à l'échelon national, ainsi que les partenaires internationaux. L'ONU a salué dans ce modèle une pratique à suivre dont d'autres pays pourraient s'inspirer. Nous continuerons de mettre à disposition nos connaissances et notre expérience en matière de réduction des risques de catastrophe, de préparation aux catastrophes, d'intervention en cas de catastrophe et de relèvement afin d'aider les autres États à mieux gérer les événements de cet ordre. En 2015, nous participerons activement au Sommet mondial sur l'aide humanitaire et à l'examen du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, notre modèle de coopération en matière de réduction des risques de catastrophe.

L'année 2015 marquera un tournant important dans l'histoire des nations. Elle marquera le début d'une nouvelle ère de développement durable qui, nous l'espérons, offrira à chaque être humain une meilleure chance d'avoir une meilleure qualité de vie. Cela peut paraître ambitieux, voire même terrifiant. Il s'agit pourtant d'un moment historique et les moments historiques appellent des actions de grande ambition. Notre héros national, M. José Rizal, avait également reconnu l'importance de l'ambition et des idéaux. N'écrivait-il pas que :

« une vie qui n'est pas consacrée à un grand idéal est une vie inutile. Elle est semblable à une pierre laissée à l'abandon et qui ne fera partie d'aucun édifice ».

Faisons en sorte que le programme de développement pour l'après-2015 soit l'édifice qui incarne les rêves et idéaux collectifs de l'humanité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères et du commerce international de la Barbade, S. E. M<sup>me</sup> Maxine McClean.

**M<sup>me</sup> McClean** (Barbade) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un réel honneur et un plaisir que de vous féliciter de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), à leur trente-quatrième réunion, en juillet, se sont engagés à soutenir votre présidence. Soyez donc assuré de l'appui de ma délégation tout au long de la présente session de l'Assemblée générale. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, M. Vuk Jeremić, de la compétence avec laquelle il a conduit les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.

Vous prenez la tête de l'Assemblée générale à un moment charnière dans le calendrier de l'ONU. L'échéance de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement approche et nos efforts d'élaboration d'un programme pour l'après-2015 s'intensifient. Suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, des modifications ont été apportées au cadre institutionnel du développement durable. Un accord a été trouvé sur la mise en place du Forum politique de haut niveau et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Les délibérations concernant la réforme du Conseil économique et social ont été menées à bien. On envisage une accélération de celles qui portent sur le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable au cours des prochains mois. La communauté internationale continue de planter les jalons du développement durable à l'échelle mondiale.

Le thème de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », nous obligera à engager ce qui pourrait être qualifié de dialogue

rétrospectif et prospectif. Beaucoup a été dit sur la crise financière et économique mondiale actuelle, qui a été aggravée par les nombreuses manifestations des changements climatiques—phénomènes météorologiques extrêmes, crises alimentaires et instabilité des cours des denrées alimentaires – auxquels s’ajoutent les niveaux sans précédent de terreur et de violence. Dans le même temps, nous avons observé une volonté mondiale de s’attaquer à ces problèmes.

La Barbade est consciente que la stabilité, la santé et la productivité de l’environnement mondial, des ressources côtières et marines en particulier, sont essentielles à la survie de la Barbade, de la CARICOM et d’autres petits États insulaires en développement. Nous estimons donc qu’il est impératif que les pays comme le nôtre continuent de participer activement à l’élaboration du programme de développement mondial. Il est néanmoins admis que les petits États insulaires en développement sont limités dans leur faculté et leur capacité de trouver une solution indépendante. Un obstacle majeur, à cet égard, est notre situation d’endettement.

La question de la viabilité de la dette revêt une importance particulière pour les petits États insulaires en développement. En soulignant cette importance, le Premier Ministre de la Barbade, dans le discours-programme qu’il a présenté à la réunion préparatoire interrégionale de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui vient de s’achever, a fait observer que :

« La viabilité de la dette est une question critique, non seulement pour la Barbade mais aussi pour de nombreux petits États insulaires en développement [...] Nous devons donc saisir l’occasion offerte par la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement pour trouver et également diffuser les solutions à ce problème, qui constitue un obstacle majeur au développement durable de ces pays.

Dans ce contexte, il est impératif que nous ayons l’occasion, avant de nous réunir au Samoa, d’exposer pleinement ce problème. À cet égard, l’entité des Nations Unies chargée de coordonner les questions relatives aux petits États insulaires en développement voudra peut-être envisager d’organiser une réunion entre les ministres de l’économie et des finances de ces États aux fins de l’examen de cette question et de la formulation

de recommandations précises à examiner dans le cadre du document final de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. »

Je réitère aujourd’hui cet appel à cet organe et recommande à l’entité compétente du système des Nations Unies de donner promptement suite à cette proposition.

Un autre source de préoccupation pour la Barbade a trait au secteur des services financiers internationaux. Nous considérons que la viabilité de notre développement est mise en jeu par des efforts visant à fragiliser ce secteur très important, qui représente toujours une part stable et considérable de notre produit intérieur brut. La Barbade s’associe donc aux observations faites par S. E. M. Perry Christie, Premier Ministre des Bahamas, dans son allocution à l’Assemblée générale (voir A/68/PV.19). Notre juridiction bien réglementée cherche toujours à respecter les règles et les meilleures pratiques internationales et nous avons l’intention d’agir dans le cadre des normes internationales établies qui ont jusqu’ici régi ce secteur.

En 1994, la Barbade a eu l’honneur d’accueillir la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. À l’époque, nous avions bon espoir que la reconnaissance par la communauté internationale de la vulnérabilité propre des petits États conduirait à de véritables progrès du développement de ces États. Cependant, l’examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d’action pour le développement durable des petits États insulaires en développement faisait apparaître en 2010 que :

« sur le plan économique, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et la viabilité de la dette, [les petits États insulaires en développement] ont fait moins de progrès que la plupart des autres groupes, quand ils n’ont pas régressé » (*résolution 65/2, par. 5*).

Malgré cela, la Barbade demeure attachée au processus de promotion du développement durable des petits États insulaires en développement.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, la Barbade attache une grande importance au développement durable sous tous ses aspects. Nous pensons que le thème de la présente session, à savoir « Le programme de développement pour l’après-2015 : préparons le terrain », est donc tout aussi important que

bienvenu. Ce programme doit reconnaître l'importance de répondre aux besoins très spécifiques des Membres de l'ONU. Je m'exprime donc du point de vue des PEID.

La Barbade estime que le programme de développement pour l'après-2015 doit inclure des engagements en faveur de l'élimination de la pauvreté et de la faim; de la durabilité de l'environnement, en mettant tout particulièrement l'accent sur les ressources côtières et marines; du développement de technologies en matière d'énergies renouvelables durables et accessibles; de la poursuite d'un programme d'agriculture durable, allant de pair avec la sécurité alimentaire et la nutrition; de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et, enfin, de l'épanouissement de la jeunesse, de l'éducation et de l'emploi.

Nous demandons en outre à ce que l'accent soit mis sur l'intégration des groupes vulnérables, notamment des personnes handicapées; sur les moyens de mise en œuvre nécessaires, y compris le renforcement des capacités, le transfert de technologie, le commerce et la coopération technique; sur l'intégration de systèmes appropriés de responsabilisation, de suivi, d'évaluation et de communication de l'information; et sur la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit.

Il ne s'agit pas d'une simple liste de courses. Tout cela montre bien que toutes ces questions sont inextricablement liées, et constituent des défis ou des problèmes auxquels il faut s'attaquer en même temps, si nous voulons réaliser le développement durable. Ils ne peuvent pas être traités de manière indépendante.

Il ne faut donc pas sous-estimer l'importance d'une politique de développement durable. C'est une question de survie. C'est pour cette raison que le Gouvernement barbadien prévoit de développer une économie verte en guise de stratégie destinée à faire progresser son développement durable. Comme le Premier Ministre Freundel Stuart l'a indiqué dans la préface de *Green Economy : Scoping Study Synthesis Report*, consacré à la Barbade,

« Le débat sur l'économie verte reconnaît nos vulnérabilités structurelles et nous propose un modèle pour nous aider à réaliser davantage nos aspirations de développement durable, et à créer le cadre institutionnel qui nous permettrait de prendre part à des partenariats novateurs dans le combat mené en vue de sauver notre planète

des modes de production et de consommation non pérennes qui ne cessent de s'intensifier ».

Notre situation particulière en matière de développement l'est tout autant aujourd'hui qu'elle l'était il y a plus de 20 ans, lorsque le système des Nations Unies a commencé à reconnaître nos vulnérabilités et notre lien privilégié avec les ressources océaniques. Dans le cas de la Barbade, nous sommes d'avis que l'économie verte est inextricablement liée à notre développement et, en tant que telle, ne saurait se perdre au milieu de ce très important débat.

Au cours des derniers mois, une attention croissante a été accordée aux préparatifs de la troisième Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui aura lieu au Samoa en 2014. Trois réunions préparatoires régionales dans les différentes régions des PEID ont été organisées en juillet. Les membres se souviendront que la réunion interrégionale a eu lieu dans mon pays, la Barbade, où le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ou Programme d'action de la Barbade, a vu le jour.

La Barbade attache une grande importance aux préparatifs de la Conférence qui aura lieu au Samoa. Puisque nous en sommes à l'heure du bilan après près de 20 années de mise en œuvre du Programme d'action, et 10 ans après l'adoption de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action, nous tenons à souligner que ce processus fait partie intégrante de l'ensemble du programme de développement pour l'après-2015. Ce processus préparatoire peut renforcer l'action collective des petits États insulaires en développement en vue de faire face à leurs vulnérabilités et problèmes spécifiques en matière de développement. Le Premier Ministre de la Barbade, M. Stuart, y a récemment fait référence en parlant de la création d'une « collectivité des PEID ».

Le soutien apporté par la communauté internationale doit étayer cette notion de collectivité des PEID en renforçant la collaboration interrégionale et intrarégionale entre les PEID et les différentes régions des PEID, et en mettant davantage l'accent sur le renforcement des institutions, notamment la mise en place d'un mécanisme institutionnel approprié afin de faciliter, en particulier, la collaboration intrarégionale entre les petits États insulaires en développement.

Un certain crédit est accordé à cette démarche par le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur

la viabilité mondiale, dont le rapport (voir A/66/700) a souligné que le renforcement de la gouvernance institutionnelle efficace aux niveaux local, national, régional et mondial est essentielle pour réaliser le développement durable, favoriser une plus grande utilisation des sciences et technologies pour aider à résoudre la plupart des problèmes rencontrés par les jeunes en améliorant l'interface entre les jeunes talents, l'innovation et l'entrepreneuriat, et en parlant d'une seule voix au niveau international sur les questions ayant une incidence sur le développement durable des PEID.

La Barbade est fermement convaincue que les coopérations Sud-Sud et triangulaire doivent faire partie des efforts visant à réformer l'actuel mécanisme de coopération internationale au service du développement et à établir des partenariats mondiaux plus ouverts pour mettre en place une coopération efficace au service du développement. Nous possédons dans certains domaines une vaste expérience que nous pouvons partager avec les pays en développement et à revenu intermédiaire, notamment l'éducation et la formation, les soins de santé, le partenariat social, les politiques et les technologies en matière d'énergie propre, la protection de l'environnement, y compris la conservation du littoral, et la fourniture de filets de sécurité sociale.

À l'instar d'autres PEID, cependant, nous sommes limités par l'insuffisance des ressources financières et par la crise financière mondiale persistante et prolongée, qui continuent de nuire à la mobilisation des ressources et aux flux financiers en direction des pays en développement. La Barbade abonde dans le sens de l'observation faite par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, selon laquelle il faut inciter le Sud de la planète à investir davantage dans les formes multilatérales de la coopération Sud-Sud. Nous saluons donc la formation de partenariats avec le secteur privé, les organisations internationales, les donateurs et les organisations de la société civile spécialement conçus pour faciliter davantage cette coopération Sud-Sud.

Il faut clairement que les critères de classification socioéconomique et d'allocation des ressources soient plus équitables, objectifs et transparents. Il faudrait élargir le cadre des systèmes de notation et de classement internationaux, que l'on persiste à utiliser et qui sont uniquement basés sur le produit intérieur brut par habitant et d'autres critères restrictifs, de manière à tenir compte de variables importantes telles que la vulnérabilité.

À cet égard, je tiens à mentionner de nouveau l'observation du Secrétaire général selon laquelle le produit intérieur brut par habitant est en soi un indicateur inadapté. Nous saluons par ailleurs les recherches utiles menées actuellement par des organismes comme le Commonwealth, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et la Commission de statistique de l'ONU sur les indices de vulnérabilité et les critères autres que le produit intérieur brut. La Barbade continuera de défendre son point de vue sur la question.

La Barbade n'est pas un cas particulier. Comme d'autres PEID, nous reconnaissons que nos efforts pour parvenir à un développement durable doivent nécessairement comprendre des modalités qui englobent la finance, la bonne gouvernance, la coopération au service du développement, le renforcement des capacités commerciales et des institutions. La Barbade rappelle donc à l'Assemblée que nous devons favoriser des partenariats solides si l'on veut élaborer des solutions globales efficaces et véritablement durables.

Nous demandons aux États Membres de revoir le Programme d'assistance technique des petits États insulaires en développement, qui permet le transfert des compétences, des connaissances et des données d'expérience entre les PEID et au sein des trois régions des PEID. Nous estimons que ce programme peut énormément contribuer au renforcement des capacités et à l'accès aux technologies et compétences mises en œuvre par les PEID. Le Programme d'assistance technique doit être considéré comme un mécanisme important pour promouvoir le programme de développement pour l'après-2015.

La prestation de soins de santé gratuits aux citoyens de la Barbade contribue de manière essentielle à l'élévation du niveau de développement humain à la Barbade. Le traitement et la prévention des maladies chroniques non transmissibles représentent toutefois un pourcentage excessivement important de notre budget national. Cela a entraîné le détournement des maigres ressources qui auraient dû être allouées à la réalisation d'autres objectifs de développement. Les maladies chroniques non transmissibles constituent l'un des principaux défis du développement durable de la Barbade, et menacent ainsi les résultats obtenus jusqu'ici par la Barbade en matière de développement.

Notre ferme engagement à prévenir et combattre les maladies non transmissibles chroniques se reflète dans des partenariats solides avec divers acteurs, et

notamment la participation dévouée de la société civile. Même si au niveau national, nous donnons la priorité aux maladies non transmissibles, en mettant l'accent sur la prévention et en mettant en œuvre des programmes qui reposent sur des données factuelles, un pays en développement comme la Barbade ne peut pas, à lui seul, réaliser ses objectifs nationaux. La coopération et l'aide de la communauté internationale sont indispensables dans ce domaine.

Mon pays n'envisage pas sa politique intérieure et sa politique étrangère séparément. Nous avons été bénis en ce sens que nous avons toujours eu des gouvernements stables. Depuis l'indépendance, nous avons toujours connu des changements constitutionnels de gouvernement. En tant que nation, nous nous sommes employés à construire une société juste. Nous estimons que le développement et la paix et la sécurité internationales sont inextricablement liés. Sans développement, il ne peut y avoir de paix et de sécurité dans le monde, et sans la paix et la sécurité dans le monde, il sera impossible de réaliser les objectifs de développement.

Par conséquent, la Barbade estime que l'état de droit aux niveaux national et international est une condition indispensable pour parvenir au développement durable. La Barbade est vivement préoccupée par le nombre de conflits nationaux, régionaux et internationaux qui font rage à travers le monde. Nous sommes encore plus préoccupés par le fait que le seuil de ce qui est considéré comme un niveau acceptable de violence et d'atrocités ne cesse d'être repoussé. Les conclusions de l'équipe d'inspection des Nations Unies confirmant que des armes chimiques ont été utilisées en Syrie sont alarmantes. De l'avis de mon pays, les auteurs de ces actes doivent en répondre. En outre, nous pensons que la communauté internationale doit s'employer, de bonne foi, à trouver une solution politique à la crise humanitaire en Syrie qui ne cesse de s'aggraver.

Dans le même temps, la communauté internationale ne doit pas perdre de vue les nombreux conflits et actes de terrorisme qui persistent à travers le monde. Dans ce contexte, ma délégation tient à exprimer ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple kényans à la suite des attentats terroristes qui ont récemment visé la population de ce pays. Comme nous l'avons déjà dit, rien ne saurait justifier les actes de terreur.

À la Barbade et dans les Caraïbes, les armes légères et de petit calibre illicites sont des armes de

destruction massive. La prolifération des armes légères et de petit calibre illicites dans les Caraïbes, qui est liée principalement au trafic de drogue international et à d'autres activités relevant de la criminalité transnationale organisée, a de lourdes conséquences pour la sécurité de l'État et des citoyens et compromet le développement national. Pour cette raison, la Barbade et la CARICOM n'ont cessé de plaider en faveur de l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes, robuste et juridiquement contraignant, qui fixerait les normes internationales communes les plus élevées pour réguler le transfert d'armes classiques. Aussi la Barbade se félicite-t-elle de faire partie des États Membres qui ont signé le Traité sur le commerce des armes. Nous espérons que sa mise en œuvre permettra de réduire la circulation des armes légères et de petit calibre illicites, ainsi que leurs munitions, pièces et composants, contribuant ainsi à diminuer la fréquence des conflits armés et des actes de violence.

Le 9 décembre 1966, lorsqu'il a pris pour la première fois la parole devant l'Assemblée générale, Errol Walton Barrow, notre premier Premier Ministre aujourd'hui véritable héros national, a déclaré :

« Nous ne cherchons querelle à personne et nous insistons particulièrement sur le fait que nous ne considérons aucun des États Membres comme notre adversaire naturel... Nous ne considérons pas, à moins d'en être convaincus, qu'une grande puissance soit nécessairement dans son droit dans un différend donné, mais nous ne manifesterons cependant pas une méfiance constante aux grandes puissances. » (*A/PV.1487, par.78*)

L'Organisation des Nations Unies a été créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous appelons le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses obligations envers la communauté internationale. Il est clair que l'on ne peut pas maintenir le statu quo alors que des crises humanitaires ne cessent d'apparaître et qu'un nombre incalculable de personnes continuent de périr. Dans ce contexte, ma délégation demeure préoccupée par le blocus économique qui continue d'être imposé à Cuba, ainsi que par l'incidence extraterritoriale qu'il continue d'avoir sur les pays de notre région et ailleurs. Nous demandons la levée de ce blocus et sommes persuadés qu'il sera bientôt relégué aux livres d'histoire.

Ma délégation attend avec intérêt les activités relatives au programme de développement pour l'après-2015 qui seront menées au cours de cette

soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Monsieur le Président, je vous souhaite plein succès alors que vous dirigez l'Assemblée générale en vue de l'élaboration d'un programme pour et par tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de l'Union du Myanmar, S. E. M. Wunna Maung Lwin.

**M. Lwin** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection en tant que Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Je vous assure du plein appui et de la pleine coopération de la délégation du Myanmar. Je suis convaincu que grâce à vos talents diplomatiques et à vos vastes connaissances, nos travaux seront fructueux. Je voudrais également rendre un hommage particulier à votre prédécesseur, M. Vuk Jeremić, pour l'excellent travail qu'il a accompli à la tête de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Nous approchons rapidement de la date butoir fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À moins de 850 jours de l'échéance, nous sommes conscients que le temps presse et que nous devons faire le bilan des progrès accomplis et déterminer la voie à suivre. En dépit des progrès louables enregistrés au cours de ces 13 dernières années pour atteindre plusieurs des cibles relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les résultats demeurent inégaux et varient entre les régions et au sein des pays. Par conséquent, nous devons intensifier nos efforts et accélérer les mesures pour parvenir à la pleine réalisation des OMD dans le court laps de temps qui nous reste.

Dans de nombreux pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, une grande partie de la population est toujours aux prises avec la pauvreté, la faim, les inégalités économiques et sociales et la dégradation de l'environnement. Il est donc plus que pertinent et opportun que l'ONU définisse un programme de développement pour l'après-2015. Pour sa part, le Myanmar a déployé des efforts inlassables pour améliorer les conditions socioéconomiques de ses citoyens, en faisant de la réduction de la pauvreté la priorité absolue de sa stratégie économique nationale, en harmonie avec les OMD.

Ma délégation joint sa voix à celle du Groupe des 77 pour demander que l'on s'attache à

ratrapper les principaux retards pris dans la réalisation des OMD et du programme de lutte contre la pauvreté au cours des deux prochaines années. À cet égard, il convient d'accompagner les efforts nationaux par une aide internationale et un environnement favorable. Il faut également renforcer le rôle du partenariat mondial pour le développement. Parvenir à un développement durable et sans exclusive sera l'un des plus grands défis que les Nations Unies devront relever au cours de ce siècle. Pour cette raison, ma délégation se félicite que l'Assemblée générale ait mis en place le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Cette année, le Myanmar célèbre le soixante-quatrième anniversaire de son entrée dans la famille des Nations Unies. Nous estimons que le rôle du système des Nations Unies demeure important et pertinent sur la scène internationale actuelle. En cette époque où les défis mondiaux sont nombreux, l'Organisation des Nations Unies est plus que jamais indispensable. Nous avons confiance dans la capacité et l'aptitude de cette organisation mondiale à maintenir la paix et la sécurité internationales, protéger les droits de l'homme et promouvoir le développement économique et social. Pour cette raison, le Myanmar a toujours coopéré avec l'ONU en toute bonne foi.

La coopération avec l'ONU est la pierre angulaire de notre politique étrangère et nous avons toujours respecté strictement ses décisions et résolutions. Nous pensons que l'ONU devrait être plus démocratique, plus représentative et plus efficace afin de pouvoir relever les défis économiques et en matière de sécurité auxquels sont confrontées de nombreuses régions du monde.

La persistance des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, fait peser la plus grave des menaces sur l'humanité. Le Myanmar s'est donc attelé à défendre activement la cause du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans les forums internationaux. Notre engagement est attesté par la résolution sur le désarmement nucléaire que notre délégation présente chaque année depuis 1995. Dans cette résolution, nous appelons les États dotés de l'arme nucléaire à cesser immédiatement le perfectionnement, la mise au point, la production et le stockage des armes nucléaires, afin, à terme, de prendre des mesures qui aboutiront à leur élimination totale dans des délais déterminés.

C'est armé de cette conviction que, le 17 septembre, le Gouvernement du Myanmar a signé le protocole additionnel aux accords de garanties de l'Agence

internationale pour l'énergie atomique concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est là un nouveau pas important qui témoigne de notre attachement aux objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Le Myanmar souscrit pleinement au principe fondamental du règlement pacifique des différends, tel que consacré par la Charte des Nations Unies. En conséquence, le Myanmar contribue comme il se doit à la paix et la sécurité régionales et internationales.

Sur le plan national, le Gouvernement du Président U Thein Sein a lancé ces 30 derniers mois un vaste arsenal de réformes politiques et économiques sans précédent. Le Gouvernement a consacré ses efforts à atteindre un objectif double conforme au désir du peuple : établir la paix, la stabilité et l'état de droit, et promouvoir le développement socioéconomique de la population.

La première composante de ces réformes a consisté en une transformation politique, dont le but était d'instaurer la paix, la stabilité, l'unité nationale et la réconciliation. Nous sommes parvenus à établir des bases solides sur lesquelles construire une société démocratique. Un espace politique a été ouvert pour chaque partie prenante, et un système politique sans aucune exclusive est désormais en place. Les instances législatives, elles aussi, fonctionnent bien, de manière active et dynamique. De nombreuses lois ont été promulguées au service du peuple, notamment de nouvelles lois améliorant la liberté de la presse, la liberté d'expression et la liberté d'association. Une série d'amnisties a été accordée, qui a abouti à la libération de milliers de prisonniers. Nous travaillons d'arrache-pied à un mécanisme de filtrage pour garantir que tous les prisonniers de conscience auront été libérés avant la fin de l'année.

L'émergence d'une société civile multiple a elle aussi contribué au renforcement des valeurs et pratiques démocratiques. Nous sommes désormais à même de favoriser une nouvelle culture de dialogue et de conciliation entre les personnes nourrissant des opinions et des convictions divergentes. Nous avons également pris des mesures pour faire prévaloir l'état de droit, la bonne gouvernance et la probité du gouvernement.

Par ailleurs, nous avons avancé sur la voie de la réconciliation nationale. Les offres de paix du Gouvernement ont, pour la première fois en plus de 60 ans, abouti à des accords de cessez-le-feu avec

tous les groupes armés. Nous espérons pouvoir célébrer très bientôt la signature d'un accord de cessez-le-feu national à Nay Pyi Taw. Nous sommes optimistes et pensons pouvoir, dans un avenir proche, lancer un nouveau cycle de dialogue politique au niveau central de l'Union afin de parvenir à un accord de paix global et durable. Nous savons que la prochaine étape ne sera pas aisée, mais nous sommes déterminés à poursuivre sur cette voie au bénéfice de notre peuple, qui l'a tant mérité.

La paix si chèrement acquise et la réussite de notre transformation démocratique ne seront viables et durables que lorsque nous serons parvenus à répondre aux besoins socioéconomiques de la population. Aussi la seconde composante de la réforme consistait-elle pour nous à ouvrir l'économie en privilégiant la libéralisation économique, la réforme financière, l'appel aux investissements étrangers, l'adoption d'un modèle de développement axé sur l'être humain, le développement rural, la lutte contre la pauvreté et le développement équitable. Nous avons également mis en place un environnement propice aux investisseurs. Le Gouvernement axe ses efforts sur la réduction de la pauvreté et le développement rural. Nous avons pour objectif de faire passer le taux de pauvreté de 26 % actuellement à 16 % d'ici à 2015, conformément à ce que prévoient les objectifs du Millénaire pour le développement.

Récemment, le Gouvernement s'est tourné vers le développement du secteur privé, domaine dans lequel il veut lancer une nouvelle vague de réformes. À ce stade, le Gouvernement met fortement l'accent sur l'amélioration de l'infrastructure institutionnelle et du cadre réglementaire afin de faciliter les affaires, les échanges commerciaux et l'investissement.

Nous sommes sincèrement reconnaissants à la communauté internationale de l'appui et des encouragements inestimables qu'elle nous apporte dans notre transition démocratique et nos efforts pour parvenir au développement socioéconomique du peuple du Myanmar. Nous accueillons avec plaisir les investissements et les échanges responsables qui s'accompagnent d'un transfert de technologie afin de développer notre économie, de créer des emplois et de sortir notre population de la pauvreté. Nous prenons actuellement les dispositions nécessaires pour devenir signataires de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Nous allons mettre tout en oeuvre pour veiller à ce que personne, au sein de nos

communautés ou de nos groupes ethniques, ne soit laissé pour compte ou tenu à l'écart des fruits de nos réformes et de la vie exaltante de notre nation.

Le Myanmar est une nation multiraciale et multiconfessionnelle. Divers groupes ethniques appartenant aux quatre grandes religions du monde – bouddhistes, chrétiens, musulmans et hindous – vivent côte à côte dans la paix et l'harmonie, en tant que citoyens du Myanmar. La Constitution de la République de l'Union du Myanmar désigne également ces quatre religions comme étant les confessions officiellement reconnues du pays. Il y a toujours des gens pour jouer les trouble-fête, mais nous ne laisserons personne profiter de notre ouverture politique pour semer les germes de la violence au sein de nos différentes communautés ethniques ou religieuses. Le Président U Thein Sein a clairement indiqué que le Gouvernement adoptera une politique de tolérance zéro face à toute personne qui attiserait la haine ethnique.

Le Gouvernement consent des efforts importants pour régler ce problème grâce à des plans à court et à long terme. Nous avons notamment pris des initiatives de grande ampleur, en coopération avec l'ONU et les organisations non gouvernementales humanitaires, pour améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance de toutes les populations touchées, sans discrimination. En parallèle, le Gouvernement encourage également les dialogues interconfessionnels à travers le pays, dans l'optique de promouvoir la compréhension et la confiance entre les différentes communautés. Par ailleurs, la Commission nationale des droits de l'homme, un organe indépendant du Myanmar consacré aux droits de l'homme, travaille d'arrache-pied, en collaboration étroite avec les organisations de la société civile nationale, les groupes interconfessionnels et les organisations régionales et internationales des droits de l'homme, pour promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le pays.

Notre processus de réforme, qui en est toujours à ses prémices, a atteint un stade critique qui ne laisse guère de place à l'erreur. C'est dans ce cadre que le Président a publiquement souligné qu'il fallait que chacun s'abstienne de toute action qui pourrait mettre en danger la transition pacifique du Myanmar. Tout en entreprenant les processus de réforme, politique et autre, sur le plan national, nous avons également réussi à établir un dialogue avec la communauté internationale. L'immense appui dont nous avons bénéficié de la part de

la communauté internationale et de l'ONU a grandement contribué aux efforts de transition dans notre pays.

Le Myanmar est désormais prêt à assumer, en 2014, la présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), une grande première depuis que le pays a rejoint cette organisation en 1997. Nous considérons cette occasion comme un grand honneur. Dans l'exercice de cette responsabilité importante, nous travaillerons en étroite collaboration avec les autres États membres de l'ASEAN et avec les partenaires du dialogue de l'ASEAN, afin d'avancer de concert vers une communauté pacifique et prospère.

Le processus de transition démocratique du Myanmar suscite de grands espoirs, aussi bien dans le pays qu'au sein de la communauté internationale. Pour le Gouvernement et le peuple du Myanmar, la tâche à accomplir est immense. De nombreux défis nous attendent. Nous sommes toujours à un stade crucial de la transition, mais nous sommes résolus à aller de l'avant sur la voie que nous avons choisie. Et même s'il n'y aura pas de retour en arrière, nous ne tenons rien pour acquis. Il incombe au Gouvernement et au peuple de Myanmar de faire preuve d'une vigilance de tous les instants pour éviter de tomber dans le piège des détracteurs du processus de réformes.

Ce dont nous avons besoin c'est d'un appui continu et des encouragements de la part de la communauté internationale. Nous accueillons toujours avec joie les conseils amicaux et constructifs et la main tendue d'amis, lointains et proches, de notre processus d'édification de la nation. Mais nous sommes pleinement conscients du fait que c'est au bout du compte au peuple du Myanmar qu'il incombe de décider de son sort et de définir son propre avenir.

Le Gouvernement du Président U Thein Sein est en train de jeter les bases solides de la démocratie, la paix et le développement pour le peuple du Myanmar. Les observateurs saluent la transition démocratique du Myanmar comme l'un des processus de démocratisation les plus prometteurs au monde aujourd'hui. Le succès que nous avons connu jusqu'à présent sur la voie de la démocratie a été possible grâce aux efforts conjoints des dirigeants et du peuple de Myanmar, mus par un profond et réel désir de changement.

Le chemin qui nous reste à parcourir est encore long et semé d'embûches. Nous n'épargnerons aucun effort pour relever tous les défis et poursuivre sur la voie que nous nous sommes tracée pour édifier une nation de



paix, de démocratie et de prospérité. Ce faisant, il faut que les Nations Unies et la communauté internationale ne cessent de nous apporter encouragement et appui. Nous ne perdrons jamais de vue nos objectifs, et nous sommes déterminés à répondre aux aspirations du peuple du Myanmar.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume du Bhoutan, S. E. M. Lyongo Rinzin Dorje.

**M. Dorje** (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Je vous transmets à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les représentants les sincères salutations et les meilleurs vœux de S. M. Jigme Khesar Namgyel Wangchuck. Je voudrais aussi vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Je vous assure du plein appui et de la coopération de ma délégation alors que conduirez les importants travaux de cette session.

Je suis profondément honoré de pouvoir prendre la parole devant l'Assemblée pour la première fois. Et si je suis là, c'est grâce au mandat accordé par le peuple du Bhoutan au Parti démocratique populaire lors des deuxième élections législatives qui se sont tenues cet été.

Les deuxième élections législatives auront encore une fois marqué un jalon sur la voie de la démocratie dans laquelle le Bhoutan a choisi de s'engager il y a cinq ans. En 2008, il n'y avait que deux partis politiques en lice aux élections, alors que cette année, ils étaient quatre. Le peuple du Bhoutan a voté pour le changement et a ouvert la voie à un nouveau Gouvernement. Ce sont là, je crois, les signes du dynamisme d'une démocratie qui permet au peuple du Bhoutan d'exercer sa volonté par les urnes.

Nous savons que la démocratie c'est bien plus que des élections. C'est pourquoi nous continuerons d'œuvrer au renforcement des institutions démocratiques, de l'état de droit, d'une justice indépendante, d'une société civile dynamique, de médias libres et ouverts et, surtout, d'une culture démocratique qui permette au peuple de faire connaître ses aspirations à une vie digne, à l'égalité et à la prospérité. Tandis que nous abordons une nouvelle phase de notre relativement jeune démocratie, nous restons convaincus que la démocratie au Bhoutan est irréversible et repose sur de bases solides. Dans ce processus, nous comptons sur l'appui de nos amis et de la communauté internationale.

Nous nous réunissons à un moment d'extraordinaires changements. Tandis que certains ont réussi à enregistrer une croissance économique et une prospérité formidables, des millions de personnes restent plongées dans les abîmes d'une pauvreté inhumaine. Notre course effrénée vers la croissance économique a un coût écologique. Le climat est en train de changer. Les catastrophes naturelles s'abattent sur nous avec plus de fréquence et d'intensité. La question qui vient tout naturellement à l'esprit est : comment promouvoir la croissance économique, favoriser le progrès social et la prospérité dans les limites de la nature? Comment sortir des millions de personnes du cercle vicieux de la pauvreté? Que faire pour laisser une planète sûre et sécurisée à nos enfants et à petits-enfants?

Telles sont, à mon sens, les questions clés auxquelles nous devons répondre. Nous venons, certes, de différentes parties de la planète, avec une histoire et des expériences culturelles qui nous sont propres, mais nous sommes liés par un avenir commun. Aujourd'hui, à l'heure du village planétaire marqué par l'interdépendance, nous ne pouvons nous en sortir que si nous nous donnons la main en tant que citoyens et que nous nous employons à trouver des solutions pour le bien de notre avenir commun. Comme vous l'avez si bien dit, Monsieur le Président, dans cet effort, l'échec n'est pas permis.

Ma délégation se félicite du choix du thème « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain » pour le présent débat général. La question du programme de développement pour l'après-2015 est importante, surtout pour les pays les moins avancés et enclavés pour qui, à maints égards, les enjeux sont les plus importants. Il offre à tous les pays la possibilité de partager leurs données d'expérience et dire quel type de programme de développement ils voudraient voir au-delà de 2015.

Tandis que nous préparons le terrain pour le programme de développement au-delà de 2015, la Déclaration du Millénaire (résolution 52/2) fournit une base solide. Dans notre quête d'un nouveau programme de développement, nous ne devons pas oublier les principes énoncés dans la Déclaration, mais souligner leur continuelle pertinence. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont inspiré et poussé des nations et toute une génération à améliorer les conditions de vie de nombreuses personnes en créant des synergies entre les pays et les peuples. Il faut tout

faire pour accélérer la réalisation des OMD dans la dernière ligne droite.

Le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe) souligne aussi les importants principes sur lesquels doit reposer le programme de développement pour l'après-2015. Ces principes doivent guider l'action que nous menons pour élaborer un programme de développement holistique et porteur de changement, qui place l'individu au cœur du développement et engendre prospérité et joie pour tous. Dans cette vision plus large, l'élimination de la pauvreté doit être un thème central du programme de développement pour l'après-2015. Pour le Bhoutan, l'atténuation de la pauvreté reste un défi à relever et représente une priorité clef de notre onzième plan quinquennal de développement, qui est en cours de réalisation.

Il importe aussi de réaliser un développement inclusif, qui est l'un des objectifs prioritaires du Gouvernement royal du Bhoutan. Des interventions ciblées sont planifiées aux fins de l'amélioration des moyens d'existence des plus pauvres et des communautés les plus vulnérables du pays.

L'autonomisation des femmes devrait constituer l'une des pierres angulaires du programme de développement pour l'après-2015. Aucun programme de développement ne réussira si l'autonomisation des femmes n'y occupe pas une place de choix.

Les questions liées à la jeunesse et à l'offre d'emplois rémunérés à une population croissante est l'un des défis cruciaux auxquels mon pays est confronté. C'est pourquoi il importe au plus haut point que le programme de développement pour l'après-2015 traite des questions des jeunes, puisqu'ils sont les principales parties prenantes de cette ère.

Je ne soulignerais jamais assez l'importance de moyens de mise en œuvre conséquents du programme de développement pour l'après-2015. Sans eux, les pays en développement et les pays les moins avancés auront encore beaucoup de mal à réaliser les priorités du développement de l'après-2015. Au niveau intergouvernemental, le Bhoutan continuera de coopérer étroitement aux travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, dont il a le plaisir d'être membre. Nous attendons avec intérêt de contribuer aux négociations internationales en vue d'élaborer un programme unique de développement pour l'après-2015.

La question du développement m'amène inévitablement à faire référence à l'expérience de mon pays, qui est guidé dans son développement par la philosophie du bonheur national brut, une vision qui a fait la réputation du Bhoutan. Le bonheur et le développement ont diverses significations, et de fait les experts sont nombreux à s'être penchés sur ces questions, qui sont également traitées dans un grand nombre d'ouvrages. L'Assemblée a d'ailleurs adopté la résolution 65/309 sur le bonheur à sa soixante-cinquième session, et la résolution 66/281 qui proclame le 20 mars Journée internationale du bonheur, à sa soixante-sixième session.

Le bonheur est une politique de développement qui doit concerner les personnes autant que les gouvernements. Les gouvernements ont la responsabilité sacrée de créer les conditions qui permettent à leurs citoyens de rechercher leur bonheur personnel tout en œuvrant à la réalisation des aspirations générales du pays. Toutes nos réalisations, notamment la transition pacifique vers un régime démocratique en 2008, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sont le produit de la politique de développement axé sur la population que nous avons choisi de mettre en œuvre.

Encouragé par son expérience nationale positive, le Bhoutan a favorisé les efforts pour définir un modèle global de développement. Nous informerons les États Membres et l'ensemble de la communauté internationale de nos conclusions le moment venu. Nous espérons que cette modeste contribution s'avérera utile aux discussions en cours sur le programme de développement pour l'après-2015.

Si le Bhoutan a considérablement progressé sur le plan socioéconomique, il reste confronté à de nombreux problèmes et vulnérabilités, car il appartient à la fois à la catégorie des pays sans littoral et à celles des pays les moins avancés. Notre économie reste basée sur les importations et dépendante de l'exportation d'un seul produit de base. La pauvreté, le chômage des jeunes, les catastrophes naturelles et la vulnérabilité face aux répercussions néfastes des changements climatiques, notamment les inondations causées par le débordement des lacs glaciaires, sont autant de problèmes. Nous continuerons donc de compter sur l'aide et l'appui extérieurs tandis que nous nous employons à réaliser l'objectif qui nous tient à cœur depuis si longtemps, à savoir devenir un pays autonome et rayé de la liste des pays les moins avancés.

Nous savons qu'une démocratie dynamique doit être fondée sur une économie solide, facteur essentiel à l'amélioration du niveau de vie de la population. En conséquence, notre onzième plan quinquennal de développement mettra principalement l'accent sur la promotion de la prospérité pour tous sur la base d'un développement social sans exclusive, d'un développement économique vert accéléré et du développement des infrastructures.

L'ONU, avec son mandat mondial et sa portée universelle, demeure la seule organisation universelle capable d'apporter une réponse mondiale coordonnée aux défis pressants dans des domaines allant de la paix et de la sécurité au développement. Les problèmes de notre époque mettent cependant à l'épreuve l'ONU et la détermination des États Membres à œuvrer de concert. Aucun effort ne doit être ménagé pour renforcer le rôle et l'efficacité d'une ONU juste, démocratique et représentative qui permette à ses Membres, même les plus petits, de participer pleinement à ses travaux. C'est un aspect clef pour la légitimité d'un système multilatéral efficace.

Nous avons bon espoir que sous votre direction compétente, Monsieur le Président, la soixante-huitième session permettra de poursuivre la réforme de l'ONU. L'Assemblée générale doit être revitalisée et son rôle renforcé. Il faut augmenter le nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité afin d'adapter cet organe aux réalités contemporaines et de le rendre plus représentatif.

Nous vivons une période difficile. Nous devons nous inspirer de la sagesse de ceux qui ont créé cette noble institution pour travailler ensemble dans un esprit de coopération internationale afin de régler les problèmes internationaux. Nous avons la possibilité non seulement de renforcer le rôle de l'ONU et de promouvoir le multilatéralisme, mais également d'élaborer un programme de développement global qui répondra à l'aspiration universelle au bonheur.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Suriname, S. E. M. Winston Lackin.

**M. Lackin** (Suriname) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom du Président de la République du Suriname, S. E. M. Désiré Delano Bouterse, du peuple et du Gouvernement surinamais, à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection tout à fait méritée, qui honore votre pays, Antigua-et-Barbuda, et

toute la région des Caraïbes. Grâce à votre expérience dans le domaine du développement durable, vous êtes bien préparé pour diriger nos travaux sur le thème de cette année, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération du Suriname tout au long de votre présidence.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Vuk Jeremić, pour la manière dont il a dirigé la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je félicite par ailleurs le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de la compétence avec laquelle il conduit l'action de l'ONU en faveur de la paix et de la sécurité dans diverses régions du monde.

Pour préparer le terrain, il est urgent de déployer des efforts importants aux niveaux national et international afin de réaliser notre objectif premier, à savoir améliorer le niveau de vie de nos peuples et œuvrer au développement durable de nos pays. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont une première étape importante en vue de régler certains des pires problèmes socioéconomiques auxquels sont confrontés environ 40 % de l'humanité, car ils visent à réduire les manifestations les plus terribles du sous-développement.

Selon nous, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement repose sur deux démarches simultanées : premièrement, une réorientation des responsabilités nationales; et deuxièmement, une réorientation tout aussi importante de la communauté internationale. Cette réorientation nous permettra d'ouvrir plus clairement la voie à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'avancer dans le programme de développement pour l'après-2015.

Ce travail est particulièrement pertinent si l'on tient compte du rapport de 2013 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui révèle des faits intéressants, notamment que la plupart des pays en développement sont en bonne voie de réaliser les objectifs; et que les pays développés, qui se sont engagés à œuvrer à la réalisation de l'objectif 8 en promettant une aide viable et efficace, sont eux globalement très en retard par rapport aux cibles fixées.

L'aide publique au développement ne cesse de baisser et les accords conclus en 2001 dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce en vue d'améliorer l'accès aux marchés internationaux sont au

point mort depuis le Cycle de Doha. Ce blocage s'est avéré si nuisible que l'examen de la question de l'accès de la part des pays les plus pauvres a été reporté. En outre, comme nous le savons tous, la crise financière et économique actuelle a des effets néfastes sur les pays en développement car l'aide publique au développement est en chute libre.

À l'évidence, un certain nombre de grands pays en développement, principalement en Asie, ainsi que certains pays dotés de ressources naturelles en Afrique et en Amérique du Sud, ont réalisé des progrès économiques considérables. Les statistiques ne doivent toutefois pas nous faire oublier que les inégalités sont omniprésentes, que près d'1,2 milliard de personnes vivent toujours dans l'extrême pauvreté et n'ont pas accès à des services de santé abordables et adéquats et que des millions d'enfants demeurent privés de leur droit à l'enseignement primaire.

Nous avons tiré un enseignement important : les pays en développement sont contraints de prendre des mesures appropriées pour renforcer les échanges économiques entre eux ainsi que les liens avec leurs partenaires commerciaux habituels du Nord. Nous devons donner corps à la coopération Sud-Sud. Il s'agit d'un élément important pour ouvrir de nouveau la voie à un développement durable à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, l'investissement direct étranger est considéré comme un facteur absolument essentiel.

Il est encourageant de noter que des institutions financières internationales et des institutions des Nations Unies ont reclassé un certain nombre de pays, y compris le mien, le Suriname, passés du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire. Les efforts que nous avons déployés pour élaborer des politiques macroéconomiques prudentes et des politiques fiscales adéquates, ainsi que les initiatives prises pour diversifier notre économie et les sacrifices faits par notre population ont permis ce passage à un statut plus élevé. La prise en compte du revenu par habitant comme principal indicateur définissant notre situation en matière de développement nous a néanmoins mis dans une position telle que nous n'avons plus accès à des prêts à des conditions libérales et aux subventions. On peut tirer la conclusion que nos populations sont sanctionnées parce qu'elles ont réussi à surmonter certains des obstacles qui les avaient mis dans une situation plus difficile par le passé.

Dans ce monde interdépendant, nous continuerons de tirer parti de nos forces en tant que principal moteur

de la réalisation de notre programme de développement. En outre, nous considérons que faire fond sur les points forts nationaux, en participant à des cadres de coopération sous-régionaux et régionaux, est la voie à suivre pour trouver des solutions appropriées à l'appui du développement. En s'appuyant sur ce qui a été fait au niveau régional, une approche mondiale pourrait devenir plus réalisable.

Le Suriname partage l'avis selon lequel le programme de développement pour l'après-2015 devrait être axé sur les personnes, en prêtant particulièrement attention aux groupes les plus vulnérables de la société, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Ainsi, et nous insistons sur ce point, nous devrions établir un bon équilibre entre notre situation macroéconomique, favorable, et une situation au niveau local qui a désespérément besoin d'être améliorée.

Nous élaborons actuellement des politiques et programmes de développement en vue de lutter contre les maladies non transmissibles qui ont entraîné une baisse de la productivité. Les maladies non contagieuses représentent désormais la principale cause de décès au Suriname et dans d'autres pays de la région. Nous mettons particulièrement l'accent sur l'amélioration de l'éducation que nous devons rapprocher davantage de notre réalité socioéconomique. Nous avons l'intention de travailler plus étroitement avec les organisations internationales compétentes, notamment l'Organisation panaméricaine de la santé, l'UNESCO et l'UNICEF, entre autres.

Notre gouvernement accorde également une grande importance aux questions liées aux jeunes. À cet égard, il convient de mentionner un programme périscolaire de grande ampleur visant à améliorer l'apprentissage des jeunes. Les expériences positives dans le cadre de mécanismes régionaux de coopération, notamment celles de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), ainsi que celle envisagée par l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), montrent clairement de quelle manière les jeunes peuvent contribuer à établir des liens entre les personnes et à renforcer l'unité.

Par la prise en compte des processus mondiaux et en tenant compte des possibilités offertes par la CARICOM et l'UNASUR et des difficultés qu'elles rencontrent, le programme de développement pour l'après-2015 devrait être le résultat d'un processus intergouvernemental sans exclusive. Ce processus

pourrait avoir pour objectifs : la poursuite de l'action en vue de l'élimination de la pauvreté; une approche axée sur les personnes, associant les activités économiques et les besoins de la société en matière d'éducation et de soins de santé, favorisant ainsi la protection et le bien-être de tous; ainsi que l'intégration de mesures économiques et sociales et le renforcement du capital humain.

Le réchauffement planétaire nuit directement au développement des petits États insulaires en développement et des États côtiers de faible altitude, y compris le Suriname. Le Suriname est extrêmement préoccupé par l'état du climat mondial et par le fait que le processus relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques soit au point mort. Le Gouvernement surinamais recommande vivement à l'Assemblée de s'attaquer à ces problèmes en les faisant figurer dans le programme de développement pour l'après-2015.

En préparant le terrain pour des objectifs de développement au-delà de 2015, nous ne pouvons faire abstraction des différentes menaces qui pèsent sur la paix internationale. La paix internationale, la sécurité et les droits de l'homme sont indispensables pour mettre en place des conditions propices au développement durable. Le Suriname sait bien que la souveraineté et la sécurité nationales sont gravement menacées par le recours aveugle à la violence dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et d'autres formes de criminalité transnationale organisée. Les problèmes liés aux conflits armés, à la pauvreté, l'alimentation, l'environnement, l'éducation, la santé publique, les migrations et l'énergie appellent une coopération accrue. À cet égard, les partenariats entre les gouvernements, les organisations internationales et régionales et la société civile sont indispensables. Nous saluons les efforts déployés par des États d'Amérique du Sud et des Caraïbes en faveur de la paix et de la stabilité régionales. Leur volonté et leur capacité de promouvoir le dialogue et leur capacité de conviction sont permettent mieux de réaliser et de maintenir la paix que l'emploi de la violence et l'intervention militaire.

Nous sommes fiers d'appartenir à une région qui s'est déclarée elle-même zone exempte d'armes nucléaires.

Nous exprimons l'espoir que la solution des deux États au conflit israélo-palestinien se concrétisera, offrant ainsi aux peuples des deux pays une perspective de paix et de prospérité. Le Suriname reste d'avis que

le processus multilatéral lancé au sein de l'Organisation des Nations Unies doit prévaloir dans la recherche d'une solution pacifique à la crise en Syrie

Le peuple cubain a le droit de participer en tant que membre à part entière à toutes les organisations régionales, et nous demandons instamment que tous les obstacles qui ont jusqu'à présent empêché sa pleine participation soient levés, y compris l'embargo économique, commercial et financier unilatéral, obsolète et inhumain.

En ce qui concerne la République d'Haïti, la communauté internationale a tendance à se désintéresser des activités de suivi nécessaires à mener pour relever Haïti. Une fois encore, nous appelons la communauté internationale à honorer ses engagements.

Enfin, je saisis cette occasion pour informer mon éminent auditoire qu'il y a exactement trente jours, mon pays, le Suriname, a assumé la présidence par intérim de l'Union des nations sud-américaines, un organisme régional jeune et dynamique. Nous nous engageons à ce que le Suriname fasse avancer, au cours de sa présidence, la réalisation des objectifs de l'UNASUR, et contribue à la paix internationale, à la sécurité et au développement durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des affaires internationales de la Grenade, S.E.M. Nickolas Steele.

**M. Steele** (Grenade) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous exprimer mes sincères félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Le fait que vous avez été élu par consensus signale en termes non équivoques la haute estime dans laquelle vous êtes tenu par vos collègues et le respect que vous commandez dans cette enceinte. Je suis convaincu que votre vaste expérience pratique au niveau multilatéral vous sera des plus utiles, tandis que vous dirigerez cette session vers un résultat fructueux. Je tiens, en même temps, à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Vuk Jeremić, pour sa gestion habile de la session précédente.

Permettez-moi d'abord d'exprimer notre solidarité avec le peuple du Kenya, et de condamner dans les termes les plus énergiques les actes lâches de terrorisme dont nous avons été témoins la semaine dernière.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir choisi pour thème de cette session « Le programme

de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », qui, de l'avis de ma délégation, incarne les préoccupations fondamentales de tous les pays, mais trouvera un écho parmi les petits États insulaires en développement (PEID) comme la Grenade. C'est un domaine où le système multilatéral doit démontrer son efficacité non seulement pour améliorer la vie des citoyens ordinaires, mais aussi pour maintenir la confiance dans nos institutions multilatérales. Nous attendons avec impatience les indicateurs clefs de performance liés à des résultats tangibles, plutôt que davantage d'analyses et d'autres rapports.

La Grenade appuie l'appel lancé à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour l'avenir que nous voulons. Dans ce contexte, nous devons bâtir sur les succès des objectifs du Millénaire pour le développement et d'Action 21. En effet, pour le programme de développement pour l'après-2015, nous sommes heureux d'avoir un cadre qui dépasse le produit intérieur brut et comptabilise les actifs du capital naturel. La Grenade encourage les institutions financières internationales à aller encore plus loin en reconnaissant également les passifs liés aux catastrophes naturelles provoquées par les changements climatiques. Ces obligations soulignent la nécessité de réévaluer la base sur laquelle les petits États insulaires en développement passent à la catégorie des pays à revenu intermédiaire, perdant ainsi l'accès à un financement concessionnel qui leur fait cruellement défaut.

Le classement unilatéral de nombreux petits États insulaires en développement dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire est prématuré. Je réitère donc l'appel lancé dans Action 21 en faveur d'une approche plus globale et d'un ensemble complet d'indicateurs pour le classement des États. La Grenade approuve l'aide accordée aux économies à faible revenu et fragiles. Par ailleurs, il est clair que plusieurs des PEID nouvellement promus au statut de pays à revenu intermédiaire continuent d'avoir des difficultés dues au poids trop lourd de la dette, lesquelles difficultés sont aggravées par les changements climatiques et les factures élevées d'importation de combustibles fossiles. Plusieurs PEID ont également des problèmes dus à la faiblesse de leur productivité et de leurs niveaux de compétitivité et se débattent dans de graves difficultés financières et, dans certains cas, leurs perspectives de croissance immédiate sont limitées.

Le fait d'utiliser le revenu par habitant comme seule mesure sans tenir compte de la vulnérabilité

aux changements climatiques fait plus de mal que de bien. Par exemple, aussi dommageables qu'aient été les ouragans Katrina et Sandy pour l'économie des États-Unis, les coûts se sont chiffrés entre 0,5 % et 2 % du produit intérieur brut de ce pays. C'est bien différent des 20 à 200 % du produit intérieur brut que cela coûte aux économies insulaires lorsque des cyclones s'abattent sur nos pays.

C'est pourquoi la Grenade se joint à d'autres PEID pour exhorter les parties prenantes, les bailleurs de fonds et les Conseils d'administration du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à traduire la reconnaissance de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les petits États insulaires en un véritable programme financier d'aide publique au développement pour les PEID.

La question du classement des PEID est une question qui a été soulevée année après année. Revenons à l'Assemblée générale l'année prochaine, confiants que des progrès auront été faits sur cette question. À cet égard, Monsieur le Président, nous souhaitons soumettre à l'examen, au cours de votre présidence, un appel pour la formulation d'un document de fond et la tenue d'un débat sur la question. Dans le meilleur des cas, les résultats de ce débat devraient être prêts pour la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement en 2014, qui se tiendra au Samoa, et apporter une contribution au débat du Secrétaire général sur les changements climatiques prévu pour septembre 2014.

La volatilité et les prix élevés des combustibles fossiles ont également contribué à l'endettement et à la non-viabilité financière des petits États insulaires. En moyenne, les petits États insulaires en développement paient entre 20 cents et 40 cents le kilowattheure, parfois même jusqu'à un dollar, contre 5 cents à 15 cents dans les pays développés. Nous saluons donc l'initiative prise par l'Alliance des petits États insulaires d'établir le Programme d'appui « SIDS DOCK ». Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux donateurs et aux institutions qui ont contribué à faciliter ce programme.

En outre, le Gouvernement de la Grenade prend actuellement d'importantes mesures pour la création d'une économie verte. L'une des priorités du Premier Ministre de la Grenade, M. Keith Mitchell, est de démanteler le monopole qui est à l'origine des coûts élevés de l'énergie sur notre île. Le Gouvernement recherche des partenaires pour l'aider à créer des

conditions identiques pour tous afin de permettre à un plus grand nombre d'acteurs privés et publics de participer à des solutions énergétiques innovantes et durables, tout en faisant de la Grenade un exemple de viabilité pour la planète.

Monsieur le Président, vous avez fait du développement durable le thème de la soixante-huitième session, et le Gouvernement grenadien a lui aussi choisi le développement durable comme axe central du développement de notre île et de notre coopération avec les partenaires internationaux. La Grenade est partie à plus d'une quarantaine d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Les efforts que nous déployons pour mettre notre législation en adéquation avec ces instruments internationaux témoignent de l'attachement de la Grenade à cet objectif. Les raisons en sont claires, les causes et les effets des changements climatiques ont des retombées négatives sur la capacité de la Grenade de remplir le contrat social qu'elle a passé avec ses habitants, et en particulier sa capacité d'atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

Je n'ai évoqué jusqu'ici que la viabilité de l'économie et celle de l'environnement. Mais le troisième pilier du développement durable est la viabilité sociale. La Grenade est une société dans laquelle le développement social se voit accorder autant de poids que les investissements et la croissance économique mue par le secteur privé. Le 13 mai, soit tout juste trois mois après son entrée en fonctions, mon gouvernement a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Nous sommes en passe de ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées, démontrant ainsi notre volonté d'éliminer toutes les formes de discrimination.

La Grenade s'associe aux efforts de la région des Caraïbes en faveur du développement de l'humanité. Nous saluons par ailleurs la contribution inestimable qu'au fil des siècles le monde arabe a apportée au monde de la science et des mathématiques, notamment le système de chiffres que nous utilisons aujourd'hui. Nous voyons un monde arabe moderne prendre des mesures positives pour être à la tête des efforts visant à réaliser des percées sur les problèmes clefs auxquels notre planète est confrontée. Nous apprécions vivement les initiatives telles que la création de Masdar City et l'installation de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables aux Emirats arabes unis. Le rôle du Qatar, qui a accueilli la dix-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur

les changements climatiques, est aussi à souligner. La Grenade, avec d'autres pays, s'emploie à approfondir les relations avec les pays du Conseil de coopération du Golfe et attache une grande importance à la paix et à la sécurité dans cette région.

Nous savons que les questions relatives à la paix et à la sécurité ont mobilisé la région et l'ensemble du système des Nations Unies durant la Semaine des Nations Unies. La Grenade ainsi que de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes accueillent une diaspora très dynamique et entreprenante venue du Moyen-Orient, notamment de Syrie et du Liban. Aussi les Grenadiens suivent-ils avec beaucoup de préoccupation l'évolution des perspectives de paix en Syrie et dans l'ensemble du Moyen-Orient.

La Grenade condamne dans les termes les forts les atrocités et les crimes contre l'humanité. C'est pourquoi nous estimons que les responsables des récentes attaques à l'arme chimique en Syrie doivent répondre de leurs actes devant la communauté internationale. En outre, la Grenade se félicite de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité relative à la destruction des armes chimiques syriennes et elle juge encourageant l'engagement pris par le Gouvernement syrien de se conformer à cette résolution. Ma délégation espère surtout que cette avancée serra un véritable tremplin et ouvrira la voie au règlement de la guerre civile brutale et sanglante qui sévit en Syrie, alimentée par les armes classiques.

Le 3 juin, la Grenade a signé avec 83 autres États le Traité sur le commerce des armes dès les toutes premières heures de son ouverture à la signature. Le travail est déjà en cours au niveau national pour la ratification du Traité, un signe de plus de l'attachement de la Grenade à la paix et à la sécurité. Par ailleurs, en sa qualité de premier pays à avoir accédé à la Convention sur les armes à sous-munitions, la Grenade entend mettre à profit son expérience pour sensibiliser davantage à cette question, en particulier dans les Amériques.

En ce qui concerne la question des relations israélo-palestiniennes, la Grenade demeure convaincue qu'une solution des deux États est la clef pour mettre fin à ce conflit et elle exhorte les deux parties à participer au présent cycle de négociations en toute bonne foi. La Grenade entretient de bonnes relations avec le Gouvernement et le peuple israéliens et elle défend avec ardeur le droit d'Israël de coexister de manière pacifique avec ses voisins. Mais la Grenade est aussi un supporter de longue date du peuple palestinien. La Grenade est

fière d'avoir avec plusieurs pays voisins reconnu l'État de Palestine et signé un mémorandum d'accord fondé sur l'amitié et le principe de la solution des deux États.

Comme la plus grande partie du monde, la Grenade a suivi avec beaucoup d'intérêt le Printemps arabe. L'utilisation des réseaux sociaux met en exergue le fait que la technologie est de plus en plus un outil au service de la démocratie 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, Notre premier ministre accorde une grande importance à l'utilisation des technologies de l'information et des communications comme moyen de faire participer notre jeunesse. Alors que l'Égypte connaît une période de transition et que l'appel de la population à la liberté, à la dignité et à la justice sociale est entendu, nous encourageons les dirigeants de ce pays à tirer les enseignements du passé récent et à accéder à la volonté du peuple de se diriger vers un système véritablement démocratique et respectueux des droits de l'homme, ainsi qu'à mettre en place des processus d'édification de la nation ouverts à tous.

Enfin, ma délégation saisit cette occasion pour une fois de plus exprimer sa solidarité avec le peuple cubain, qui continue d'être victime d'un blocus économique, commercial et financier indu et issu de la guerre froide. La Grenade demande à nouveau aux États-Unis d'Amérique de tenir compte de l'opinion de l'écrasante majorité de l'humanité et de lever ces mesures onéreuses imposées maintenant depuis plus de cinq décennies.

Nous souscrivons au thème que vous avez choisi, Monsieur le Président, pour cette soixante-huitième session et tenons à dire à nos partenaires qu'ils peuvent compter sur la Grenade pour être un participant actif aux négociations sur la question et à la mise en œuvre des résultats qu'elles produiront.

La Grenade est ouverte aux affaires. Mon gouvernement est conscient que le chemin vers le développement durable est sinueux et éprouvant et nécessite une forte composante d'investissements directs étrangers. C'est pourquoi la Grenade tend la main à de nouvelles amitiés, tout en entretenant et consolidant les relations qu'elle a déjà nouées de longue date avec nombre des membres de cet auguste organe.

En 2014, la Grenade célébrera le quarantième anniversaire de son indépendance et nous invitons tous les États Membres à fêter cet événement avec nous le 7 février. Nous considérons cet anniversaire comme une étape marquant 40 années de lutte mais

aussi 40 années de développement, et surtout 40 années d'espoirs qui ne sont pas encore tous satisfaits. Aussi mon gouvernement, sous la direction de notre premier ministre, envisage-t-il l'année 2014 comme l'année où la parole doit céder la place à l'action, l'année des résultats concrets et l'année où de grandes avancées socioéconomiques auront été réalisées. Notre population est jeune et dynamique et elle ne peut plus, elle ne doit plus attendre. Avec l'aide et la coopération de nos amis, nouveaux et anciens, nous tiendrons notre promesse et son attente prendra fin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Deux États Membres ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre de l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Percaya** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement indonésien rejette catégoriquement les propos sur la soi-disant question de la Papouasie occidentale tenus par le Premier Ministre de la République de Vanuatu, M. Moana Kalosil Carcasses, devant l'Assemblée générale le samedi 28 septembre (voir A/68/PV.18).

Au mieux, une telle déclaration traduit un manque de compréhension fort regrettable des paramètres élémentaires sous-tendant le rôle historique de l'ONU et de la position de principe de l'ensemble de la communauté internationale, sans parler des évolutions actuelles dans les provinces indonésiennes de Papouasie et de Papouasie occidentale. Pire, elle fait apparaître un refus complet de reconnaître un certain nombre d'éléments fondamentaux concernant les questions relatives aux provinces susmentionnées, de même que les efforts du Gouvernement indonésien et des autorités locales en faveur du bien-être et de la prospérité de l'ensemble de la population de ces deux provinces.

Nous ne savons que trop à quel point les dynamiques politiques internes à Vanuatu ont souvent alimenté les efforts pour sensibiliser l'ONU au soi-disant problème de la Papouasie occidentale. Ce fait a d'ailleurs été reconnu dans une déclaration attribuée au bureau du Premier ministre vanuatuan et publiée par le *Vanuatu Daily Post* le 22 mai 2012, qui en substance affirme que :



« À Vanuatu, la question de la Papouasie occidentale a été politisée et exploitée par divers partis et mouvements politiques non dans l'intérêt de la population de la Papouasie occidentale, mais à des fins de propagande électorale ou de campagne politique ».

Je dois ici souligner que cette déclaration n'a pas été publiée par le Gouvernement indonésien, mais par nul autre que le Gouvernement vanuatuan lui-même.

Enfin, l'Indonésie, pour sa part, ne se laissera pas distraire par de telles manœuvres. Nous poursuivrons nos efforts de développement dans les provinces en tenant compte de leur autonomie particulière et nous continuerons obstinément à encourager des relations amicales avec le Gouvernement et le peuple vanuatuan, des relations fondées sur les principes qui régissent les relations d'amitié entre les pays.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Dans l'allocution qu'elle a prononcée le 27 septembre (voir A/68/PV.16), la Première Ministre du Bangladesh a profité de cette tribune pour formuler des commentaires

relatifs au Pakistan qui ne sont pas corroborés par les faits. Nous sommes profondément attristés par ces propos étant donné que le Pakistan et le Bangladesh sont des pays frères et que Pakistanais et Bangladais ont à un moment donné été citoyens d'un même pays. Aujourd'hui encore, les relations entre nos deux peuples sont chaleureuses et bienveillantes et il existe de multiples canaux de communication entre nos deux gouvernements.

Cette déclaration bangladaise, empreinte d'aigreur, est une déformation des faits. L'hypothèse sur laquelle elle se base est fautive, ses arguments sont erronés et la position qu'elle défend est intenable sur le plan juridique. Nous estimons que ranimer une question qui n'est plus à l'ordre du jour des relations contemporaines entre le Pakistan et le Bangladesh est inutile et contreproductif. Malgré tout, le Gouvernement et le peuple pakistanais continueront d'œuvrer au renforcement des liens d'amitié qui les unissent au Gouvernement et au peuple bangladais.

*La séance est levée à 17 h 20.*